****

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE,**

 **DE LA TRANSFORMATION DIGITALE,**

**DES POSTES, ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**TERMES DE RÉFÉRENCES**

**\*\*\*\*\***

**Assistance technique au Ministère en charge du Développement Numérique et au projet PIC dans la mise en place d’un cadre législatif et réglementaire au soutien de commerce numérique[[1]](#footnote-1)**

**\*\*\*\*\***

**1.** **CONTEXTE**

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de la Banque mondiale pour une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) : le « Projet de Transformation Économique pour une Croissance Inclusive » (PIC3), dont une partie a été allouée au Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications (MNDTP), pour le renforcement du cadre juridique de l’Economie Numérique et de l'entrepreneuriat digital en particulier.

Cette nouvelle phase permet d’ajouter, en sus du Tourisme et de l’Agribusiness, le Numérique, en tant que nouveau secteur cible du Projet. La région Analamanga, particulièrement, a été identifiée comme zone-pilote pour le secteur du numérique.

Le nouveau projet s’inscrit dans l’objectif de contribuer à la relance économique à la suite de la pandémie du COVID-19 qui affecte le pays depuis l’année 2020, partant du constat que les pays à forte résilience économique, lors de la période post-COVID, sont ceux dont l’Administration et le secteur privé ont su tirer profit des activités et services numériques et digitaux pour, soit continuer à être opérationnels, soit pour innover leur processus de fonctionnement/production interne et améliorer de ce fait leur rendement.

S'alignant dans cet objectif du PIC3 qui est de soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les régions et les secteurs cibles, le projet sous le pilotage et la coordination du MNDPT s’ancre parfaitement autour des trois (03) composantes du PIC3 : Composante 1 : Attirer et retenir les investissements privés et lever les principales contraintes pour soutenir la reprise économique ; - Composante 2 : Lever les contraintes à l’investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les régions et les secteurs cibles ; - Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l’entrepreneuriat dans les secteurs et les régions cibles, en ce que la mise en place et en œuvre d’un corpus législatif et réglementaire à même de faciliter la croissance des PME et entreprises du secteur numérique à Madagascar.

Ce faisant, l’Etat malagasy lève les barrières à la sécurité de l’investissement dans ce secteur, et institue en plus, d’autres systèmes pour inciter les actuels opérateurs à investir davantage, et les potentiels investisseurs à intégrer le marché.

**C’est dans ce cadre et dans ce contexte d’élaboration de la législation et de la réglementation sur le commerce numérique en particulier, que le MNDPT fait appel à l’assistance technique d’un Consortium de Consultants/Cabinet aux expertises pluridisciplinaires.**

L’appui requis par le MNDPT se décline sur le domaine juridique.

Les Consultants réaliseront leur mission sans interdépendance directe et en parallèle, sous la coordination du MNDPT, via la Direction des Affaires Juridiques qui assurera la cohérence de leurs travaux.

**2.** **OBJECTIF ET ÉTENDUE DE LA MISSION**

La mission sera divisée en quatre (04) étapes successives. Les activités suivantes, composantes principales de la mission, sont données à titre non exhaustives :

Etape 1 : Revue initiale

* **Faire une revue bibliographique exhaustive** sur les différentes publications et projets sur le secteur numérique à Madagascar (diagnostic « Digital Economy for Africa », Assistances techniques PTA, projets financés par bailleurs, etc.), et leur soutien au commerce numerique ou au cadre juridique y afferant

Etape 2 : Etat des lieux législatifs, avec benchmarking international

* **Faire un état des lieux, avec benchmarking international, sur les Lois, décrets, arrêtés, directives et autres documents législatifs qui concernent le commerce numérique à Madagascar.** Les consultants analyseront leur application ainsi que les différents gaps ou chevauchements législatifs et règlementaires à adresser. Il dressera un bilan avec recommandations d’actions prioritaires et à plus moyen-terme. Cet état des lieux devra inclure, mais ne se limitera pas, aux aspects suivants :
	+ Cadre législatif des transactions numériques (authentification numérique, signatures électroniques, contrats numériques, facturation numérique,..);
	+ Confidentialité des données et données personnelles ;
	+ Cybersécurité ;
	+ Protection des consommateurs ;
	+ Système de guichet unique électronique ;
	+ Interopérabilité ;
	+ Politique de concurrence dans le secteur numérique ;
	+ Flux transfrontaliers de données et d’informations,
	+ etc..
* Le benchmarking sera fait avec des pays africains aux contextes similaires à celui de Madagascar en matière de transition numérique, et des pays à forte croissance numérique. Dans ce même état des lieux, le consultant **analysera les Conventions internationales et/ou régionales applicables à Madagascar**, par exemple la AfCFTA sur ces aspects de commerce numérique transfrontalier, qui régissent/concernent directement ou indirectement le commerce Numérique.

Une fois l’état des lieux établi, les consultants **procéderont à des interviews qualitatifs et quantitatifs et/ou discussion en table ronde d’un échantillon représentatif du secteur du numérique et des entreprises concernées par le commerce numérique à Madagascar, en consultation avec le MNDPT et le projet PIC** (entreprises BPO, startups dans le digital, grandes entreprises et PME, plateformes digitales, marketplaces, etc.) et feront une hiérarchisation de leurs principales suggestions et ressentis par rapport au cadre législatif en vigueur et leurs priorités d’intervention ou modifications du cadre existant.

Etape 3 : Plan d’action

Les consultants prépareront, sur la base de l’état des lieux**, un roadmap législatif et réglementaire** pour améliorer le cadre légal pour le commerce numérique à Madagascar, adapté au contexte et aux réalités malgaches.

Ce roadmap sera présenté dans au moins une session aux représentants du secteur prive consultes pour recueillir leur feedback et améliorations éventuelles par rapport au cadre préliminaire propose.

Etape 4 : Assistance Technique

Accompagnement du Ministère MNDPT dans la mise en œuvre : élaboration des textes, suivi et soutien à leur adoption, mise en œuvre, renforcement des capacités des équipes techniques au sein du Ministère et des autres institutions en cas de besoin.

 **3.** **DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION**

La durée estimée pour l’exécution de la mission est de six (06) mois, prorogeable selon les besoins/changements de circonstances justifiant l’extension de la durée de la mission, notamment sur l’extension de délai des échanges, le délai des validations aux niveaux des diverses parties prenantes.

**4.** **LIVRABLES**

Le cabinet, composé de profils spécialisés dans les domaines juridique, économique et digital qui travailleront en collaboration, sortira les livrables suivant :

* Une (01) semaine après le recrutement : Document présentant la méthodologie de travail, approche et calendrier détaillé des travaux des consultants.
* Deux (02) mois après le recrutement : Rapport sur les travaux de recueil/collecte des textes (lois/décrets/arrêtés/autres règlements) existants et en vigueur à Madagascar sur le numérique et/ou la digitalisation, dans tous les secteurs confondus (public et privé). Rapport sur les travaux d’état des lieux dans tous les secteurs confondus (public et privé).
* Quatre (04) mois après le recrutement : Rapport sur les travaux de benchmark
* Cinq (05) mois après le recrutement : Roadmap (plan de déploiement détaillé avec les échéanciers) détaillé du projet et PV des consultations menees (avec participation) du secteur prive.
* Six (06) mois après le recrutement : Drafts des projets de textes entièrement rédigés (lois/décrets), tels qu’identifiés dans la liste du livrable n°3, comme devant être conçus pour former le cadre juridique du commerce numérique.
* Fin de la mission : Rapport final, incluant les rapports sur les renforcements de capacités et formations dispensé par le consultant.

**5.** **QUALIFICATION ET PROFIL REQUIS**

Le cabinet doit être localisé ou représenté à Madagascar et doit :

* + - Être une entité légalement constituée ;
		- Disposer d’équipe présente localement pour mener les travaux ;
		- Justifier d’au minimum cinq (5) ans d’expériences réussies dans un tel type d’assistance technique ;
		- Justifier d’expériences réussies dans la rédaction et proposition de texte juridique et de réformes, ainsi que de renforcement de capacité institutionnelle ;
		- Avoir une bonne connaissance de Madagascar et du contexte socio-économique.

Le Cabinet chargé de cette mission sera composé des équipes suivantes : quatre (04) juristes dont deux (02) publicistes et deux (02) privatistes, deux (02) économistes et deux (02) experts du secteur numérique possédant les critères suivants :

Les consultants juristes :

* Minimum diplômé d’un Master en Droit (droit public/droit privé des affaires)
* Ayant des expériences professionnelles avérées d’au moins six (06) ans en consultance
* Ayant des expériences avérées sur au moins quatre (4) ans en conception de textes de lois/règlements
* Ayant une solide maîtrise de l’environnement juridique entrepreneurial
* Maîtrisant les bases de l’Economie Numérique/Digitalisation/E-gouvernance, de par les normes et standards internationaux
* Connaissance de Madagascar et du contexte malgache
* Connaissance des cadres juridiques internationales du secteur digital serait un atout

Les Consultants dans le domaine économique :

* Minimum diplômé d’un Master en Economie
* Ayant des expériences professionnelles avérées d’au moins trois (03) ans en consultance
* Une expérience approfondie du commerce numérique, de par les normes et standards internationaux d’au moins cinq (05) ans dans le domaine sont essentielles
* Connaissance de Madagascar et du contexte malgache serait un atout

Les Consultants dans le domaine de la digitalisation :

* Minimum, possédant un diplôme d’ingénieur en télécommunications, un diplôme d’ingénieur en information ou autre domaine similaire
* Ayant des expériences professionnelles avérées d’au moins trois (03) ans en consultance
* Expériences internationales d’au moins cinq (05) ans dans le domaine sont essentielles
* Connaissance de Madagascar et du contexte malgache
1. le commerce numérique comprend à la fois les marchandises et les services commandés et/ou fournis par voie numérique. [↑](#footnote-ref-1)